



Montpellier, lundi 18 décembre 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

INTEMPÉRIES

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

L'arrêté interministériel du 21 novembre 2017, publié au journal officiel du 15 décembre 2017, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour la commune suivante :

- au titre de « *mouvements de terrain* » du 12 au 14 octobre 2016 la commune de SAINT-GERVAIS-SUR-MARE.

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr

